**Modèle de délibération**

**Création d’un emploi permanent et autorisation de recrutement d’un contractuel sur le fondement de l’article L.332-8 2°**

**du Code général de la fonction publique**

**Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le Code général de la fonction publique**

🕬 *Les mots inscrits en italique et cet encadré doivent faire l’objet d’un choix et/ou être enlevés dans la version définitive de la délibération*.

*Logo ou blason de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*

*Nom du département*

*Nom de l’arrondissement*

*Nom de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*

Délibération n° … *(Année)* – … *(n° d’ordre)*

**Création d’un emploi permanent et autorisation de recrutement sur le fondement de l’article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique**

(Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le Code général de la fonction publique)

Séance du … (*jour / mois / année*)

L’an deux mil …, le … *(jour en chiffres)* du mois … *(mois en toutes lettres)* à … *(heure en toutes lettres)*, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du *Conseil[[1]](#footnote-1) … de ou du[[2]](#footnote-2)* … *(préciser la dénomination de la collectivité territoriale ou de l’Etablissement)*, sous la présidence de *(Monsieur ou Madame) … (Prénom et Nom [nom en majuscule])*, *Maire ou Président/ Présidente*, dûment convoqués le … *(indiquer la date de la convocation).*

Nombre de conseillers en exercice : …

Nombre de conseillers présents : …

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration(s) : …

Absent(s) excusé(s) : …

Le secrétariat a été assuré par : … (Prénom et Nom de la personne)

*Monsieur ou Madame Le Maire ou le-la Président/Présidente* expose qu’aux termes de l’article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

*Dans le cadre de … (exposé des raisons justifiant la création de l’emploi), le-la* … *(dénomination de la collectivité territoriale ou de l’établissement public)* souhaite créer un emploipermanent de … (*dénomination de l’emploi*) à temps complet ou à temps non complet (…/35ème) pour exercer les fonctions de … *(indication des fonctions exercées)* à compter du … (*date ne pouvant être rétroactive*).

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie … (A/B /C) de la filière … *(dénomination de la filière)*, du cadre d’emplois … *(dénomination du cadre d’emplois)* au grade de ... *(dénomination du grade de référence)*

Au regard de la spécificité de l’emploi, de l’expertise et des compétences attendues OU Au regard de la nécessité de mener à bien, dans des délais rapprochés le projet … *(indication du projet)*, et si le recrutement d’un fonctionnaire s’avère infructueux, l’emploi pourra être occupé par un agent contractuel relevant de la catégorie … (A/B/C) conformément à l’article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique qui permet aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le Code général de la fonction publique, de recruter un contractuel sur tout emploi permanent.

L’agent contractuel sera alors recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de … *(nombre) an(s)* et au maximum pour une durée initiale de 3 ans.

Le recrutement de l’agent contractuel sera prononcé à l’issue d’une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l’égal accès aux emplois publics.

Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse en respectant la procédure de recrutement mentionnée ci-dessus. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l’issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l’agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

*(Le cas échéant)*, l’agent contractuel devra justifier d’un diplôme de … *(dénomination du diplôme)* et / ou d’une expérience professionnelle dans le secteur de … *(indication du secteur professionnel).*

Sa rémunération sera calculée par référence à l’échelle indiciaire du grade de … *(dénomination du grade)* du cadre d’emplois de … *(dénomination du cadre d’emplois) ou au maximum sur l’indice majoré …*

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l’agent contractuel ainsi que son expérience.

Au regard de ces éléments il est donc proposé au Conseil[[3]](#footnote-3) … de créer un emploi permanent de … (*dénomination de l’emploi*) à temps complet ou à temps non complet (…/35ème), de catégorie … (A/B /C) de la filière … *(dénomination de la filière)*, du cadre d’emplois … *(dénomination du cadre d’emplois)* au grade de ... *(dénomination du grade de référence)* pour exercer les fonctions de … *(indication des fonctions exercées)*,à compter du … *(date)* et, dans l’hypothèse du recrutement infructueux d’un fonctionnaire et en raison des besoins du service ou de la nature des fonctions d’autoriser *Monsieur/Madame le Maire ou le Président/La Présidente* à recruter éventuellement un contractuel sur le fondement de l’article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 *(+ articles spécifiques à la collectivité territoriale ou à l’EPCI concerné*),

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.2, L.7 et L.332-8 2°,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° .... du … *(date),*

Vu le tableau des effectifs,

Considérant le besoin de *la* *collectivité territoriale ou de l’établissement* mentionné ci-dessus,

Sur le rapport de *Monsieur/Madame le Maire ou le Président/La Présidente*, après en avoir délibéré, le Conseil[[4]](#footnote-4) …, (*indication des votes*) :

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre de suffrages exprimés :* |  |
| *Votes Pour :* |  |
| *Votes Contre :* |  |
| *Abstention :* |  |

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

De créer l’emploi permanent de … *(dénomination de l’emploi)* à temps complet ou à temps non complet (…/35ème) de catégorie … (A/B /C) de la filière … *(dénomination de la filière)*, du cadre d’emplois … *(dénomination du cadre d’emplois)* au grade de ... *(dénomination du grade de référence)* pour exercer les fonctions de … *(indication des fonctions exercées)*,

**Article 2 :**

De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du[[5]](#footnote-5)…. :

Filière : …,

Emploi : …,

Cadre d’emplois : …,

Grade : …,

* Ancien effectif ... *(nombre)*
* Nouvel effectif ... *(nombre)*

**Article 3 :**

D’autoriser dans l’hypothèse du recrutement infructueux d’un fonctionnaire et en raison des besoins du service ou de la nature des fonctions *Monsieur/Madame le Maire ou le Président/La Présidente* à recruter un agent contractuel sur le fondement de l’article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique et à signer le contrat afférent.

**Article 4 :**

De préciser que ce contrat sera d’une durée initiale de … *(nombre)* an(s)renouvelable expressément, dans la limite de 3 ans.

**Article 5 :**

De préciser que la rémunération sera fixée en référence à l’échelle indiciaire du grade de … *(dénomination du grade)* du cadre d’emplois de … *(dénomination du cadre d’emplois)* ou par référence à l’indice majoré minimum … et l’indice maximum …,

**Article 6 :**

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal *(ou annexe)*

**Article 7 :**

Que *Monsieur/Madame le Maire ou le Président/La Présidente* est *chargé(e)* de prendre toutes les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance

Le … *(date de la séance)*

Affichée le : … *(date)*

Ou Publiée le : … *(date)*

Transmise au Représentant de l’État le : … *(date)*

*Monsieur ou Madame le Maire ou le-la Président*/*Présidente* certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu’il peut faire l’objet d’un recours auprès du Tribunal Administratif d’Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l’État. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr

Le *Maire ou le-la Président/Présidente*

*Prénom NOM*

Le … *(date)*

1. *Municipal/départemental/ régional/syndical/ communautaire/métropolitain/d’administration* [↑](#footnote-ref-1)
2. *La commune, département, la Région, la Métropole, la communauté urbaine, la communauté d’agglomération, la communauté de communes, le syndicat* [↑](#footnote-ref-2)
3. *Municipal/départemental/ régional/syndical/ communautaire/métropolitain/ d’administration* [↑](#footnote-ref-3)
4. *Municipal/départemental/ régional/syndical/ communautaire/métropolitain/d’administration* [↑](#footnote-ref-4)
5. *Pour rappel, une délibération ne peut prendre effet au plus tôt qu'au jour de sa transmission au contrôle de légalité, une application rétroactive étant illégale* [↑](#footnote-ref-5)